

ROME : LE MARIAGE D'UN HOMME ET D'UNE FEMME, « CONQUÊTE DE LA CIVILISATION »

Editorial du P. Lombardi

Zenit.org

Rome réagit au projet de loi sur le mariage

L'Église catholique ne renoncera pas à proposer une société qui accorde une « place spécifique » au mariage entre un homme et une femme, affirme le P. Lombardi - ce samedi, 10 novembre – car le mariage monogame d'un homme et d'une femme constitue « une conquête de la civilisation

ROME, samedi 10 novembre 2012 (Zenit.org) –

Au moment où, en France et dans plusieurs pays, les législations sur le mariage sont remises en question, le directeur de la Salle de presse du Saint-Siège, le P. Federico Lombardi, consacre à ce sujet son éditorial dans l'hebdomadaire « Octava Dies », du Centre de télévision du Vatican, dont il est également le directeur.

Il cite trois exemples, à son avis « préoccupants », en France, en Espagne et aux États-Unis. En France, le gouvernement a adopté, mercredi dernier, 7 novembre, un projet de loi favorable au « mariage » entre personnes du même sexe. En Espagne, la Cour Constitutionnelle a rejeté un recours contestant la législation existante qui parle de « conjoint A et B », excluant toute référence à la différence sexuée entre une femme et un homme. Et aux États-Unis, dans plusieurs États des référendums se sont tenus cette semaine sur la question, avec un résultat en faveur du « mariage homosexuel ».

« Il est donc évident que, dans les pays occidentaux, il y a une tendance répandue à modifier la vision classique du mariage entre un homme et une femme, ou plutôt à tenter de l'abandonner, supprimant sa reconnaissance légale spécifique et privilégiée par rapport à d'autres formes d'unions », déplore le P. Lombardi.

« Ce n'est pas une nouveauté, mais cela ne cesse de nous surprendre », ajoute-t-il, se demandant si « cela correspond vraiment au ressenti de la population, parce qu'on n'en distingue pas bien la logique dans une vision, à long terme, du bien commun ».

Il souligne que ces interrogations sont partagées notamment par le grand rabbin de France Gilles Bernheim, qui « l'a relevé dans un raisonnement de bon sens : il ne s'agit pas, en fait, d'éviter une discrimination injuste pour les homosexuels, car cela doit et peut être garanti par d'autres moyens ».

Voici son diagnostic : « La question est d'admettre qu'un mari et une épouse soient reconnus publiquement comme tels, et que les enfants qui viennent au monde puissent savoir, et dire qu'ils ont un père et une mère » afin de préserver une vision de la personne et des relations humaines où « il y a une reconnaissance publique que le mariage monogame entre un homme et une femme est une conquête de la civilisation ».

« Sinon, pourquoi ne pas également envisager une polygamie librement choisie, et bien sûr, pour ne pas discriminer, une polyandrie ? », interroge le P. Lombardi.